aussi bien qu'ici, de sorte que celui qui souffre le plus de cette absence de soins est encore le fermier, qui n'obtient pas un prix en proportion avec la valeur véritable de son produit.

Le marché de Cape Town, au point de vue de la quantité de laine mise en vente, est tout à fait insignifiant ; lorsqu'il y a une vingtaine de balles exposées, on trouve que le marché est bien approvisionné. Le fermier, aujourd'hui, ne vend plus à main ferme, et le marchand lui-même trouve qu'il y a plus de sécurité à n'être qu'un intermédiaire entre le fermier et le courtier qui vend sur la place de Londres. Le fermier consigne donc ses laines à une maison de Cape Town qui, moyennant commission, se charge de l'expédition et lui remet, en attendant la vente, une traite pour la valeur approximative de ses produits. Le compte se règle après, lorsque les laines ont été vendues à Londres, ce qui fait que le marchand peut compter une deuxième commission et que le fermier, presque toujours, a un reliquat à recevoir au-dessus de la traite dont il a déjà touché le montant.

Ce système tend à se généraliser; toutefois, il n'est pas encore exclusivement en vogue. Un essai a été fait pour établir à Cape Town même un marché sérieux; mais le fermier a augmenté ses exigences, il a paru craindre de devenir la victime d'une coalition, et le marchand, ne voulant pas céder aux prétentions du producteur, a préféré se constituer en commissionnaire, encaisser des bénéfices sûrs, que de courir le risque de pertes trop considérables. Les environs de Cape Town, qui se compose des districts de Cape Town, de Stellenbosch, du Paarl, voués d'une manière exclusive à la culture de la vigne, de ceux de Malmesbury et de Piquetberg, livrés à la culture des céréales, ne se trouvaient pas d'ailleurs dans de bonnes conditions pour alimenter le marché: les fermiers des autres districts de la province occidentale étaient trop éloignés de Cape Town pour pouvoir facilement y amener leurs produits.

Ceux qui ne se servent pas encore d'intermédiaires pour vendre directement sur la place de Londres ont préféré établir des marchés à l'intérieur, plus à leur portée, à proximité d'une importante station de chemin de fer, telle que Worcester et Beaufort-West, où des ventes publiques ont lieu maintenant deux fois par an. C'est d'après les prix réalisés sur ces places que je calculerai les prix de Cape-Town pour les échantillons qui sont joints à ce rapport.

(*Recueil consulaire belge.*)

OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES

Paris, 14 juin, minuit 40.

La pression barométrique est de 771 m/m à Biarritz.
768 à Dunkerque.
Baisse de 1 m/m sur Paris.
Hausse de 1 — Brest.
— 4 — Dunkerque.
— 2 — Biarritz.
Temps probable : vent d'entre Nord et Est, temps beau.
Belle température.

AFFAIRES MILITAIRES

Le ministre de la guerre a prescrit d'établir une liste exacte de tous les employés et ouvriers des établissements militaires. Le rapport indiquera, en outre, quels sont ceux d'entre eux qui sont indispensables à la mobilisation et qui figureront, par conséquent, sur l'état des non disponibles en temps de guerre.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La Fête au profit des Ecoles libres. — Le *Nouvelliste* et la *Dépêche* consacrent l'article suivant à la fête qui doit avoir lieu demain dans les jardins de M. Pierre Catteau :

« Puisque M. Géry Legrand a trouvé bon de supprimer les concerts du dimanche à l'Esplanade, les familles lilloises qui avaient pris l'habitude de cette promenade vont être obligées de chercher hors de Lille les distractions que la municipalité leur refuse.

» Rarement elles auront une occasion semblable à celle que leur est offerte dimanche, à Roubaix, de se consoler de la mauvaise humeur de M. le Maire.

» La Foire aux plaisirs organisée au profit des écoles libres de Roubaix dans les jardins de MM. Pierre Catteau, Vinchon et Mimerel sera une des fêtes les plus belles qui jamais aient été données dans notre région.

» L'an dernier déjà, la foire aux plaisirs roubaisienne a été une véritable féerie, quelque chose comme la réalisation d'un rêve enchanté des Mille et une Nuits.

» Nous avons assisté, depuis, à la fête organisée par la presse parisienne dans le jardin des Tuileries au profit des victimes d'Ischia, fête merveilleuse et dont tous les journaux de France ont donné l'alléchante description.

» Eh bien, dans cet ensemble si beau, si grand, si merveilleux, il n'était pas un endroit qui put entrer en comparaison avec les enchantements amoncelés dans le parc si bien dessiné de M. Pierre Catteau.

» Cette année, paraît-il, toutes les merveilles de l'an dernier seront dépassées. Le cadre a été agrandi et l'organisation sera absolument sans précédent.

» Des indiscrétions qui nous reviennent, jamais rien d'aussi réussi n'aura été vu; les illuminations seront accrues ; le jardin, nouvellement orné de rochers avec cascade, de superbes statues en terre cuite, contiendra tout ce que la générosité et la munificence la plus large peuvent mettre au service du goût le plus somptueux et le plus exquis.

» L'installation des boutiques, jeux, baraques, buffets, est un ravissement; le feu d'artifice sera un chef-d'œuvre. S'il fallait entrer dans le détail de ce que l'imagination inventive, le zèle et l'émulation de la jeunesse Roubaisienne ont trouvé comme attraction et divertissements, plusieurs colonnes de ce journal n'y suffiraient pas.

» Chaque jour, le *Journal de Roubaix* nous donne des détails nouveaux sur ce qui se prépare, et chacun de ces détails, à lui seul, suffirait pour le succès d'une fête.

» Quand nous aurons parlé du genre si varié des spectacles, des concerts symphoniques, des exécutions chorales, de la danse même, car il y aura des danses vertigineuses par de vrais nègres, enfin de tout ce que peut rêver un fumeur de hachchis ou d'opium, nous serons encore en dessous de la vérité; mieux vaut renoncer à cette tâche difficile et laisser à nos amis la surprise de cette féerie.

» Disons seulement, ce qui n'étonnera pas, qu'on s'attend au plus chatoyant déploiement de toilettes et que tout le monde élégant, non seulement de Roubaix et de Lille, mais encore de notre région, s'est donné rendez-vous à cette foire, dont nous essaierons, le lendemain, de donner à nos lecteurs un compte-rendu détaillé.

» J. D. »

Parmi les attractions de la magnifique fête de demain, celle de la laiterie ne sera pas la moindre.

Au fond du jardin, près du cirque, au milieu d'une touffe d'arbres, a été établie une boutique champêtre tout à fait gracieuse. C'est là qu'une quinzaine de dames offriront aux passants du lait, du chocolat, du thé et d'autres douceurs. Avis à ceux qui voudront se reposer.

Décidément, le *Progrès du Nord* joue de malheur...

Voici la note que lui envoie l'étonnant reporter qu'il entretient à Roubaix :

« ROUBAIX.— L'administration municipale réactionnaire, nouvellement élue, vient de rendre à notre regretté député républicain, Jules Déregnaucourt, un hommage infiniment supérieur à tout ce que les républicains eux-mêmes avaient pu faire. Il lui ont rendu un honneur jusqu'ici exclusivement réservé aux familles souveraines.

» Considérant que le gouvernement de la République est à jamais renversé. . à Roubaix, et qu'il importe de faire disparaître avec le plus grand soin tout indice rappelant de près ou de loin le régime à jamais abhorré et heureusement déchu sans retour, elle vient de faire enlever les plaques indicatives de la rue Jules Déregnaucourt.

» Unanimes pour supprimer, il paraît que nos nouveaux gouvernants n'ont pu encore se mettre d'accord sur le nom qui devra remplacer celui de M. Déregnaucourt; tous prétendent, dit-on, à y mettre le leur et chacun prêche à ses collègues l'abnégation et le désintéressement.

» La rue attend toujours que ses parrains se décident à lui donner un nom. »

Vous avez lu ?

Eh bien, il n'y a pas un traître mot de vrai dans cette sotte histoire.

On n'a pas fait enlever les plaques indicatives de la rue Jules Déregnaucourt ; il n'a jamais été question de changer la dénomination donnée par le précédent conseil à l'ancienne rue Traversière.

Et dire que, tous les deux ou trois jours, les lecteurs du *Progrès* ont, sur les affaires de Roubaix, des articles de cette force.

Si c'est avec de pareils moyens de discussion que les radicaux roubaisiens espèrent arriver à reconquérir un jour le pouvoir municipal, ils peuvent attendre sous l'orme !

Ecole nationale des arts industriels. — M. le ministre de l'instruction publique se fera officiellement représenter à la distribution des prix de l'école des arts industriels. Il enverra probablement M. Comte, inspecteur général du dessin.

Le square Notre-Dame. — On avait d'abord espéré que l'on pourrait commencer de suite la construction de l'école nationale des arts industriels sur l'emplacement du square Notre-Dame. Aussi, lorsqu'une partie de ce jardin eût été détachée pour le percement de la rue de la Gare, l'administration commença-t-elle à faire enlever les arbres dans l'autre partie. Mais l'Etat ne pouvant, faute de ressources, fournir en ce moment l'argent promis pour la construction de l'école, on s'est déterminé à faire restaurer le square et on y a introduit quelques innovations. Les allées ont été tracées près des arbres. Les piédestaux des quatre statues allégoriques étaient autrefois complètement cachés; ils ont été placés sur divers points du jardin, d'une façon très visible, et attendent des statues. La bordure en pierre du bassin était aussi sous terre ; on l'a dégagée. La grille, du côté de la rue de la Gare, a été restaurée. L'ensemble du square est agréable et bien disposé.

Le kiosque des concerts du jeudi a été placé en dehors du jardin. Ce sont les détériorations dont le square a eu à souffrir les années précédentes qui ont sans doute amené ce changement. A. M.

Une touchante histoire. — Une honnête ouvrière de Roubaix, avait pris hier matin le car à vapeur, pour se rendre à Lille ; elle tenait dans ses bras, un charmant petit garçon de cinq ans environ.

Elle regardait l'enfant avec attendrissement, et de temps à autre de grosses larmes descendaient le long de ses joues. Lorsque le car arriva près du *Lion d'Or*, le petit garçon pâlit soudain ; celle qui le portait le regardait avec effarement, et les personnes présentes l'entendirent prononcer ces mots à demi-voix : « Pauvre petit ; quel dommage de l'abandonner ; il sent bien qu'on le conduit au malheur ; c'est pour cela qu'il est malade. » Et elle pleurait, la pauvre femme, ne semblant pas même se douter qu'on l'observait. L'indisposition de l'enfant s'aggrava. Une dame, de Lille, qui avait assisté à cette scène, prit l'enfant dans ses bras et se rendit sur la plate-forme du car, pour lui faire respirer l'air frais.

Lorsque le petit garçon fut un peu remis, la dame demanda à cette femme où elle le menait. Celle-ci répondit : « Cet enfant appartient à ma sœur, qui est morte ; moi, j'en ai cinq, et mon mari, qui gagne à peine pour les nourrir ne peut garder celui-ci. Aussi suis-je forcé de le conduire à l'hospice de Lille ; mais ils y sont si malheureux, madame, que j'aimerais presque autant le voir mourir. » La dame : « Ne vous en inquiétez pas davantage, brave femme, je me charge de cet enfant ; il n'ira pas à l'hospice. Veuillez venir avec moi jusqu'à la gare, mes enfants m'y attendent avec ma voiture. Je vous ferai conduire chez moi, et nous nous entendrons. »

On devine la joie de cette pauvre femme.

Cet acte admirable de charité avait vivement ému les personnes présentes.

Plusieurs avaient des larmes dans les yeux.

Au Barbieux. — Voici le programme des auditions musicales qui seront offertes au public le dimanche 15 juin 1884, de cinq à sept heures du soir, au « Jardin de Barbieux, » et le jeudi suivant, de huit heures et demie à dix heures du soir, en face du square Notre-Dame :

1re partie. — Société philharmonique *la Concordia*.— 1. *Allegro militaire*, X ; 2. *Hommage à Rossini*, ouverture, M. Bléger ; 3. *L'Almée*, redowa, Van Groningen.

2e partie. — Société chorale l'*Avenir*. — 1. *Dans la Forêt*, chœur ; 2. La *Cour des Miracles*, chœur.

3e partie. — Société philharmonique *la Concordia*. 1. *Fantaisie polonaise*, Baudonck ; 2. Le *Pré-aux-Clercs*, Hérold ; 3. *Polka*, J. Debrandt.

M. Jean Roussel, charpentier, au hameau du « Grymonpont », à Wattrelos, nous prie de dire qu'il n'a rien de commun avec son homonyme de Wattrelos, condamné hier pour fraude par le tribunal correctionnel de Lille.

Deux ouvriers blessés. — Ce matin, à dix heures, une meule à ébarber a éclaté pendant qu'elle était en marche dans les ateliers de MM. Dispa frères, fondeurs, rue des Longues-Haies. Deux ouvriers qui travaillaient sur cette meule ont été blessés. L'un, Frédéric Debacker, a reçu un éclat au pied droit ; la blessure est très grave ; l'autre, Arthur Wattrelot, a été atteint au bras. La blessure est moins sérieuse. Les deux victimes ont été transportées chez elles.

L'affaire de Wasquehal-Croix. — On se rappelle qu'une montre et une chaine en or ont été volées chez Mme Lepers. Ces deux objets ont été retrouvés hier dans une maison de Roubaix, grâce aux investigations de M Alfred Marais, sous-inspecteur de la police de sû eté.

Crépel, le malfaiteur arrêté le lendemain de l'affaire, les avait vendus pour une dizaine de francs.

On a arrêté, ce matin, un individu que l'on croit aussi faire partie de la bande.

Vols au cimetière. — Le garde du cimetière a dressé hier procès-verbal contre Thérèse Bogaert, rattacheuse, rue Ste-Elisabeth, qui avait pris une plante sur une tombe et contre Jules Mahon, un jeune homme de 17 ans, qui avait arraché des fleurs sur une autre tombe.

Menus faits.—Un tisserand de 20 ans, Gustave Leman, demeurant rue des Vélocipèdes, a été arrêté hier pour infraction à un arrêté d'expulsion.

— Un vieillard avait demandé hier à un petit garçon d'aller changer une pièce de 5 francs pour de la menue monnaie, dans une boutique voisine. L'enfant n'a plus reparu et n'a pu être retrouvé.

Concours colombophile. — Voici le résultat du concours du dimanche 8 juin sur Creil, organisé par la société le *Pigeon Bleu*, établie chez M. Delbar, rue de la Guinguette.

Lâcher de huit paniers de pigeons à six heures. Beau temps.

Convoyeur, Dendoncker.

1er prix, 8 h. 45 m. 25 sec , Duflot. — 2e, 8 h. 46, Marsy — 3e, 8 h. 46 m. 25 sec , Duflot. — 4e, 8 h. 46 m. 30 sec , Debeurq. — 5e 8 h. 47, Niffle. — 6e, 8 h. 47 m. 5 sec , Bayart. — 7e, 8 h. 48 m. 20 sec., Dublé — 8e, 8 h. 51, Hazebrouck. — 9e, 8 h 52 m. 2 s., Duflot. — 10e, 8 h 53 m, 45 sec , Desmettre. — 11e, 8 h. 54, Carbon. — 12e, 8 h. 54 m. 45 sec., Germain. — 13e, 8 h. 55 m. 30 sec , Marsy. — 14e, 8 h. 55 m. 30 sec., Marsy. — 15e, 8 h. 55 m. 30 sec , Marsy. — 16e, 8. h. 55 m. 50 sec., Villaert — 17e, 8 h 56, Terlinck. — 18e, 8 h. 56 m. 20 sec., Deheuvels. — 19e. 8 h. 56 m. 25 s , Fichelles. — 20e, 8 h. 56 m. 30 sec., Carbon. — 21e, 8 h. 56 m. 45 sec., Leman. — 22e, 8 h. 57, Millot. — 23e, 8 h. 58, D'hoite. — 24e, 8 h. 58 m. 15 sec., Olivier. — 25e, 8 h. 59 m. 65 sec , Hernan. — 26e, 9 h., Delbar.

2e poule à 5 fr hors concours, à 9 h. 07 m., F. Hazebrouck.

Chambre syndicale des ouvriers ferblantiers-zingueurs de Roubaix. — Dimanche 15 juin, à 6 heures du soir, réunion générale extraordinaire au siège social.

Ordre du jour : 1° Lecture des procès-verbaux. — 2° Nomination des vérificateurs. — 3° Changement de local. — 4° Questions importantes.

Les membres dissidents de la Chambre syndicale seront admis et auront droit de présenter leurs réclamations. Tout sociétaire en retard pour les cotisations et qui ne se présentera pas à l'assemblée sera rayé.

Ephéméride de la charité roubaisienne. — 14 juin 1847. — La commission de l'hospice de Roubaix, avant d'entreprendre l'administration de l'hôpital communal, prie le conseil municipal de déclarer :

1. Que les revenus de l'hôpital lui resteront propres, sans que les économies qui pourraient résulter de l'administration de cet établissement puissent être employées au service de l'hôpital, ledit hospice ayant besoin de réserves pour les agrandissements successifs que les nécessités du service réclameront;

2. Que l'hôpital communal sera entièrement défrayé par le Conseil municipal qui, chaque année, sur la proposition de la commission administrative des hospices, votera les sommes nécessaires au service dudit hôpital. (Archives de Roubaix, D. 1 (*a*), numéro 23. Cette convention fut passée le 6 juillet suivant.)

TOURCOING

Sauveteurs du Nord. — M. Morel, trésorier des Sauveteurs du Nord, section de Tourcoing, nous prie d'insérer l'avis suivant :

Dimanche 15 juin, à l'occasion du VIe anniversaire, les Sauveteurs du Nord assisteront à une messe en musique, qui sera célébrée, à midi, en l'église St-Maurice; l'Harmonie de Lille s'y fera entendre.

La séance solennelle publique pour la distribution des récompenses aura lieu à 3 h. 1/2, au conservatoire de musique.

La fête se terminera par un banquet qui se donnera, à 5 h. 1/2, dans le local de l'ancien cercle du Nord.

Tribunal de simple police de Tourcoing. — Dans son audience du 12 juin, le tribunal de simple police a prononcé les condamnations suivantes :

Un, jeu de hasard sur la voie publique.. — Un, jet d'objet sur des personnes. — Un maraudage de trèfles. — Un maraudage de fruits.— Quatre, passage sur un terrain ensemencé. — Deux, un abandon de voiture. — Deux, dommages causés à la propriété d'autrui. — Quatre, défauts d'inscriptions de logeurs à la sortie. — Deux, tapage nocturne et ivresse manifeste. — Trois, violences légères. — Deux, tapage injurieux. — Quatre, tapage nocturne et injurieux. — Trois, ivresse mafeste.

Ephéméride tourquennoise. — 15 juin 1553. — Charles-Quint, dans une ordonnance « sur l'assiette de la taille » en la châtellenie de Lile, statue des dispositions particulières pour les « lieux où les manants, intranes, font grande négociation et singulièrement à Tourcoing ». (*Histoire de Tournai*, par Hoverlant.)

LILLE

Républicain ou pas de pain ! — Sous ce titre, la *Vraie France* raconte ce qui suit :

« Le *Petit Nord* et le *Progrès du Nord*, ces deux associés des besognes malpropres, ont dû sourire d'aise et de bonheur en enregistrant la note suivante :

« *Révocation*. — Le sieur Léon Breton, facteur » des postes, à Lille, qui avait crié, *vive le roi*, » dans un estaminet de la rue Gombert, le jour des » élections, vient d'être révoqué.

» Avis à ceux qui seraient désireux de l'imiter. »

» Cette révocation, mesure honteuse qui jette sur le pavé un brave employé, est due à la dénonciation des deux journaux opportunistes. Voici en effet ce qu'on lisait dans le *Progrès* du 14 mai :

« Nous recevons d'un groupe de facteurs des » postes, une protestation indignée contre la con» duite d'un de leurs collègues, le sieur Léon Bre» ton, qui, devant une nombreuse société, s'est » permis de crier : Vive le Roi et de dire que tous » les facteurs *crevaient de faim*.

» Nous félicitons ces honnêtes citoyens et princi» palement le sieur Delepierre, qui avait entendu » le cri séditieux poussé par son collègue, et qui » lui a donné immédiatement une verte leçon. »

Et le *Petit Nord* du 16 mai :

« Un facteur qui déraille. — Léon B..., fac» teur de l'administration des postes, dont il n'a » qu'à se louer particulièrement, se trouvait à » l'estaminet Delplace, rue Gombert, 8. Etait-il » ivre, ou devenait-il fou ? Il se mit tout à coup à » crier : « Vive le Roi ! » Sur les observations » qu'on lui fit, il ajouta que tous les facteurs des » postes crevaient de faim ! Si c'est pour avoir la » nourriture et le logement que Breton pousse des » cris séditieux, il pourrait bien arriver au but » Pour cette fois, il évitera la prison. Un consom» mateur indigné le jeta à la porte, à la satisfac» tion de tous les assistants. C'est ce qu'il y » avait de mieux à faire.

» Ce récit était vrai, à part ceci : 1° que Breton n'était pas ivre ; 2° qu'il n'a pas dit que les facteurs *crevaient de faim* ; 3° qu'il n'a pas été mis à la porte, mais il est sorti volontairement sans y être invité.

» L'effet de cette double dénonciation ne devait pas tarder à se produire. M. Léon Breton reçut en effet la lettre suivante :

« Le Ministre des Postes et Télégraphes a pris » la décision suivante à la date du 25 mai 1884 :

» Le sieur L. Breton, facteur de ville à Lille, est » rayé des cadres pour manquement grave à la » neutralité prescrite aux agents de tous grades en » matière politique. »

» Pour copie conforme :

» *Le receveur principal*,

» DUSSOURT. »

» Breton est révoqué. Quelle victoire pour la République, quel coup pour la Monarchie ! Il est absolument nécessaire que nos lettres et nos télégrammes nous soient portés par des mains républicaines, le cabinet noir n'est pas un mythe, on l'a vu pour l'affaire Saint-Elme. Dès lors, nous expliquons cette mesure violente contre un malheureux facteur et cet encouragement donné au sieur Delbecque. Ce dernier, en effet, a, dans un lieu public, violé la discrétion et le serment juré, en accusant son collègue de recevoir des journaux royalistes. C'est là l'origine de la discussion. Le délateur que ses chefs n'ont point réprimandé, a mis la politique avant le devoir. Voilà, dès aujourd'hui, tous les facteurs qui n'aiment point la République, traités comme des suspects; au moindre mot compromettant on les révoquera.

» Qu'importe au gouvernement que l'employé soit intègre, dévoué, qu'il remplisse ses devoirs avec conscience ! il suffira de deux journaux républicains pour imaginer une dénonciation et voilà le pauvre hère jeté sur le pavé après plusieurs années d'excellents services dans une administration qui lui doit une retraite.

» C'est bien encore ici le cas de répéter le mot toujours ancien et toujours nouveau de Mme Roland, l'une des fondatrices de la République : « Liberté, que de *vilenies* l'on commet en ton nom ! »

Comme conclusion pratique, nous espérons que l'honorable disgrâce du facteur Breton lui procurera près de quelqu'un de nos amis l'équivalent de l'emploi qui vient de lui être enlevé. »

LA CATASTROPHE DE L'ESPLANADE. — Nous avons vu hier M. Gennevoise et nous sommes heureux de pouvoir rassurer ses nombreux amis sur sa situation. Nous pouvons affirmer que M. Gennevoise est absolument hors de danger. Il n'a jamais été question de pratiquer une amputation comme on l'a annoncé à tort.

Les fractures sont en voies de consolidation et aucune inquiétude ne subsiste aujourd'hui. M. Gennevoise a pu reprendre depuis quelques jours la direction de son étude.

Le conseil de préfecture. — Le rôle du conseil de préfecture pour l'examen des protestations électorales est ainsi fixée :

Audience du 19 juin :

Dorignies, Bouchain, Bruille-Saint-Amand, Looberghe, Feron. Thun, Aibes, Damousies, Annappes, Colleret, Zeggers-Cappel, Hazebrouck, Avesnes-le-Sec, Bohain, Hondschoote et Basuel.

Audience du 20 :

Warneton-Sud, St-Pol-lez-Dunkerque, Bousignies, Douchy, Lécluse, Bauvin, Mecquignies, St-Souplet, Quesnoy-sur-Deûle, Lys-lez-Lannoy, 1re et 3e sections de Douai.

Volontariat d'un an. — Les candidats au volontariat d'un an pourront prendre leur inscription à la préfecture du Nord du 1er juillet au 25 août.

Les examens écrits auront lieu le 26 août. La date des examens oraux sera ultérieurement fixée par M. le ministre de la guerre.

Adjudications. — Vendredi ont eu lieu, à la préfecture du Nord les adjudications suivantes :

Rivière de l'Escaut : établissement d'un pont public à Valenciennes ; adjudicataire, M. Fournier, entrepreneur à Condé avec 18 0/0 de rabais.

Rivière de l'Escaut : construction d'un pont tournant à Fresnes, maçonnerie et terrassement; adjudicataire, M Frappart, 10 0/0 de rabais.

Tablier métallique; adjudicataire, M. Paindavoine, 21 0/0 de rabais.

Comice agricole de l'arrondissement de Lille. — Le Comice agricole se réunira mercredi prochain 18 juin, à onze heures précises du matin. Voici l'ordre du jour : 1. Lecture du procès-verbal de la dernière séance. 2. Nomination de la commission des vieux serviteurs et de celle du concours de labourage, qui aura lieu dans le canton de Cysoing. 3. Communication de l'entrevue des Sociétés agricoles du département du Nord, au Grand Hôtel de Lille. 4. Crédit agricole. 5. Communication de la situation de la culture dans l'Italie du Nord, par M. Ladureau. 6. Questions et propositions diverses.

Nota. — Les membres qui se disposent à adresser au Comice des certificats de services des vieux serviteurs agricoles, sont priés de vouloir les adresser à M. de Norguet, secrétaire général, rue de Jemmapes, 61, à Lille, avant le 1er juillet. Passé ce délai, leurs demandes resteraient sans efficacité.

Le concours de Bruxelles. — Un Concours international de chant d'ensemble, a été organisé à Bruxelles pour les 17 et 18 août prochain, par la *Société Royale l'Orphéon*. Les sociétés dont l'adhésion officielle ne serait pas parvenue au comité organisateur avant le 1er juillet, dernier délai, ne pourront y être admises.

Il est à remarquer que le classement des sociétés pour le présent concours, relativement à celui adopté pour les concours en France, se présente comme suit : La division d'excellence correspond à la division supérieure 1re et 2e section, et la division d'honneur à la division d'excellence. Une attestation en ce sens sera remise aux sociétés victorieuses. Par dérogation à l'article 4 du règlement du concours, les sociétés pourront se faire inscrire dans une des divisions d'excellence ou d'honneur bien que n'ayant pas obtenu de prix dans les divisions inférieures.

Voyage à la mer. — *Fête de Dunkerque.* — Train de plaisir pour Dunkerque, le dimanche 22 juin 1884.

Des billets spéciaux d'aller et retour seront délivrés aux stations ci-après et aux prix suivants (aller et retour compris) :

Douai, Libercourt, Seclin, 7 fr. en 2e classe, 5 fr. 50 en 3e classe ;

Tourcoing, Roubaix, Croix-Wasquehal, Lille, La Madeleine, Armentières, Bailleul, Hazebrouck, 5 fr. 50 en 2e cl., 4 fr. 50 en 3e classe.

Ces billets à prix réduits ne sont valables que pour le train de plaisir dont l'itinéraire est ainsi fixé :

Aller. — Départ de Douai, 6 h. 05 matin ; Libercourt, 6 31 ; Seclin, 6 44 ; Tourcoing, 6 55 ; Roubaix, 7 03 ; Croix-Wasquehal, 7 10 ; Lille, 7 35 ; La Madeleine, 7 47 ; Armentières, 8 09 ; Bailleul, 8 25 ; Hazebrouck, 8 51 ; arrivée à Dunkerque, 9 h. 55.

Retour. — Départ de Dunkerque, 8 h. 45 soir ; arrivée à Hazebrouck, 9 55 ; Bailleul, 10 26 ; Armentières, 10 44 ; La Madeleine, 11 06 ; Lille, 11 18 ; Croix-Wasquehal, 11 58 ; Roubaix, minuit 05 ; Tourcoing, minuit 14 ; Seclin, 11 42 ; Libercourt, 11 56 ; Douai, minuit 18.

Vol d'obligations. — Nous avons annoncé hier l'arrestation de Julia Dubois, pour vol d'obligations au préjudice de Mlle Van Remoortère, chez qui elle était en service.

Mlle Van Remoortère avait une très grande confiance en sa domestique et lui communiquait toutes ses affaires. Elle plaçait ses papiers dans un coffret en fer qui restait sur le buffet de la salle à manger. Un dimanche, Mlle Van Remoortère, revenant de la messe, s'aperçut que son coffret avait disparu.

Elle alla porter plainte à la police et le commissaire ouvrit une enquête.

Le résultat fut l'arrestation de Julia Dubois, malgré ses énergiques affirmations.

Le coffret contenait 75 obligations diverses, chemins de fer et charbonnages, pour une valeur environ de 25,000 francs et deux billets de banque de cent francs.

On recherche les obligations, dont Mlle Van Remoortère avait eu soin d'inscrire les numéros.

La mère de Julia Dubois a été arrêtée ce matin comme complice.

Nouveau genre d'escroquerie. — Un individu se présentait dans les maisons bourgeoises, lorsqu'il savait que la domestique était seule, et lui présentait un effet de valeur minime dont le paiement devait être fait immédiatement entre ses mains, sinon un protêt avait lieu.

Si la servante refusait de payer, il se retirait en menaçant de l'huissier.

Cet homme avait réussi à faire quelques dupes lorsque ce matin, la servante n'était pas seule ; elle appela sa maitresse, qui sachant que son mari n'avait fait aucun billet, ne voulut pas payer.

Alors cet individu l'engagea à envoyer le montant le lendemain chez Cardon, à Wambrechies. Cette adresse est fausse.

Accidents. — Vendredi, à 3 heures 1/2, M. Nouler, banquier à Roubaix, traversait la place du Marché-aux-Poulets dans sa voiture. L'essieu cassa subitement et la voiture fut renversée. Les deux dames qui étaient dans la voiture tombèrent, mais ne se firent aucune blessure.

— Un balayeur, Pierre Delattre, âgé de 56 ans, est tombé évanoui, rue de Brigode, vers six heures; le docteur Druon a constaté que ce pauvre homme était tombé d'inanition.

L'agent de police lui fit donner des aliments et Delattre put regagner son domicile, rue de Juliers.

Tribunal de simple police de Roubaix

Audience du 12 juin 1884.

Présidence de M. PANNIER, juge de paix.

Le siège du ministère public est occupé par M. Pouilland, commissaire du 3e arrondissement.

Le Tribunal prononce les condamnations suivantes :

IVRESSE MANIFESTE. — Ferdinand Mereck, tisserand, rue de l'Espérance, cour Mahieu. Lérisson, n° 1. — Chrétien Lezarde, fileur, rue de l'Espérance, cour Mahieu Lérisson, n° 1, chacun à 5 et 3 fr. d'amende.—Louis Coussier, gazetier, rue de Flandre, 48 ; François Caudron, teinturier, rue de la Balance ; Gustave Declercq, batteur de matelas, rue des Filatures, 69 ; Auguste Vandenbrouck, batteur de matelas, rue du Fort, 41 ; Mélanie Cardon, ménagère, rue de la Lys, cour Destailleur, 4 ; Louis Descamps, teinturier, rue Corneille. cour Caucheteux, chacun à 5 fr d'amende.

OUVERTURE DE CABARETS APRÈS L'HEURE. — Pierre Vanderghenst, cabaretier, rue Solferino, à 2 fr. d'amende ; Henri Gilnin, cabaretier, rue de la Gare, à 2 fr. d'amende Antoine Decourcelle, cabaretier, Vieille-Place, Wattrelos, à 2 fr. d'amende.

TROUVÉS DANS LES CABARETS APRÈS L'HEURE. — François Varenne, fondeur, rue Solferino ; Auguste Liagre, loueur de voitures, rue de Mouveaux ; Charles Fournier, tisserand, Vieille-Place, Wattrelos ; Charles Baert, tisserand, rue Solferino ; Leonard Persyn, tisserand, rue Marquisat, 49 ; Ernest Declercq, serrurier, rue Solferino ; Ferdinand Fournier, tisserand, Vieille Place, Wattrelos ; Louis Martin, tisserand, Vieille Place, Wattrelos ; Alfred Wiltouck, tisserand, Vieille Place, Wattrelos, chacun à 1 fr. d'amende.

ABANDON DE VOITURE ATTELÉE D'UN CHEVAL. — Auguste Liagre, loueur de voitures, à fr. d'amende.

VIOLENCES LÉGÈRES. — Gustave Vanisghem, manœuvre de plafonneur, rue Chapelle-Carrette, 10, trois jours de travail; Alphonse Darkender, dégorgeur, rue des Longues-Haies, 1 jour de travail, et Henri Gheux, rue de l'Ouest, 14, chacun 1 jour de prison.

BRUITS ET TAPAGES INJURIEUX. — Mélanie Cardon, ménagère, rue de Lys, cour Détailleur, 1 fr. d'amende; Fidéline Vailez, ménagère, rue du Général-Chanzy, cour Desquiens-Florin; Marie Avenue, ménagère, rue du Général-Chanzy, cour Desquiens-Florin, chacune à 5 fr. d'amende.

TAPAGES NOCTURNES. — Emile Cardon, fileur, rue des Ponts, cour Desreumaux, 1 fr. d'amende

Pour avoir cueilli des fleurs au cimetière, Marie Rasson, sans profession, Grande-Rue, 117, Charlotte Sénéchal, sans profession, rue du Quai, cour Malagier, Rosalie Potier, piqûrière, rue de la Clef, 3, chacune à 3 francs d'amende.

DIVAGATION DE CHIENS. — Adolphe Lenseigne, fileur, rue Fulton 6 francs d'amende.

DÉFAUT D'ALLUMAGE de lanternes de voiture attelée de deux chevaux. — Jean Denners, marchand de charbons, 5 francs d'amende.

AFFAIRES REMISES. — Jean-Louis Bonnet, marchand d'oranges, rue de Soubise, et François Collier, marchand de noix de cacao à Lille, violences légères réciproques

Conrade Devoglaere, cabaretier, rue de France, 64, a tenu plusieurs consommateurs après l'heure.

Jean-Baptiste Allines, domestique à Croix, chez Brulois, brasseur, abandon de voiture attelée de deux chevaux.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du vendredi 13 juin

Présidence de M. HEDDE, vice-président

Guillaume Rouquette a le physique et l'extérieur d'un militaire. C'est pour ce motif qu'il s'est donné comme ancien officier, afin d'inspirer confiance aux personnes dont il voulait faire ses dupes.

Guillaume Rouquette se faisait passer pour commissionnaire en vins et se fit envoyer par différentes maisons de commerce et notamment par la maison Charry, de Narbonne, un certain nombre de pièces de vins qu'il plaça effectivement et dont il remit exactement le montant à la maison Charry. Mais un beau jour il écrivit à cette dernière, lui disant qu'afin d'inspirer confiance aux acheteurs il était indispensable de lui envoyer un certain nombre de pièces de vin, qui resteraient en magasin et qu'il en ferait déguster par les clients.

Il se fit ainsi envoyer par différentes maisons de commerce tantôt quatre, tantôt six, tantôt dix barriques de vin, qu'il vendit à son profit et dont il s'attribua le prix.

Pour lui apprendre à être un peu plus scrupuleux à l'avenir, le Tribunal l'envoie passer quatre années entre les quatre murs d'une prison.

***

Charles Breton et Louis Haez, de Lille, après avoir brisé une porte à claire-voie, sur laquelle Haez eut même le malheur de se casser le *papari* (le nez), pénétrèrent dans une maison habitée par les époux Hennion et s'emparèrent de différents objets appartenant à ces derniers.

Un mois de prison à Charles Breton et quinze jours de la même peine à Louis Haez.

***

Louis Delattre, négociant en vins et marchand de nouveautés à Seclin, et sa fille, Estelle Delattre, demeurant actuellement à Henin-Liétard, sont inculpés d'escroqueries au préjudice du sieur Tiberghien, de Roubaix.

Ils donnaient en paiement à leur créancier des traites acceptées par des personnes imaginaires.

Nous ferons connaitre demain à nos lecteurs le jugement qui sera rendu dans cette affaire.

***

Le tribunal prononce ensuite les condamnations suivantes :

300 francs d'amende contre Louis Dumortier, de Roubaix, pour homicide par imprudence. Ses patrons MM. Mulliez-Eloi et fils sont déclarés civilement responsables ; — quatre mois de prison contre Louis Vinchon, de Roubaix, pour banqueroute simple; — dix jours de prison contre Charles Buriez, Achille Desmons, Georges Dinoir, de Tourcoing, pour coups réciproques ; — quinze jours de prison contre Léonard Vanthourout et un mois de

FEUILLETON DU 15 JUIN — (N° 10.)

RAYMONDE

PREMIÈRE PARTIE

III

(Suite).

—Demain, mon domestique me conduira avec Pigeau jusqu'à Latrecey, où je prendrai le train. Nous passerons devant la Maison Verte à neuf heures. Ne me ferez-vous pas un bout de conduite ?

Elle le lui promit, et il s'en alla demi-joyeux et demi-mélancolique.

Le lendemain, quand le modeste équipage traîné par Pigeau tourna l'angle du moulin de Vivey, Préfontaine vit une jupe d'amazone flotter entre les tilleuls de la Maison Verte, et entendit le galop d'un cheval. Une demi-heure après, Raymonde et lui couraient de compagnie sur le chemin d'Auberive. Après avoir traversé le bourg, ils prirent la route qui suit le cours de l'Aube et parfois surplombe à pic au-dessus de la rivière. En cet endroit, l'Aube, encaissée entre des collines boisées, décrit de brusques circuits à travers un terrain bossué et pierreux. Au pied de l'un de ces tertres rocailleux, une forge abandonnée dresse la carcasse noircie de ses bâtiments en ruine, et sur la plate-forme du mamelon une vieille maison basse, maussade, trapue et flanquée d'une tourelle carrée à deux étages se profile sur le fond vert des bois, en face de la route dont elle n'est séparée que par le profond encaissement de la rivière. Quand Raymonde et Osmin arrivèrent en vue de cette habitation isolée, la jeune fille considéra la forge en ruine et la maison à tourelle dont la mine rébarbative faisait tache dans l'ensemble riant de la vallée.

—Qu'est-ce que cette bâtisse? demanda-t-elle à Préfontaine.

— Ça, c'est Le Chânois, répondit-il ; le propriétaire est un original nommé M. Noël, qui y vit seul comme un hibou dans le creux d'un arbre mort.

— Le nid est fait à souhait pour l'oiseau ! dit dédaigneusement Raymonde, — et ils trottèrent de nouveau jusqu'à l'endroit où la route de Latrecey s'embranche dans la vallée de l'Aube, et où la jeune fille prit congé de son fiancé avec une rapide poignée de main. Elle revint sur ses pas au galop; mais quand elle fut en face du Chânois, elle s'arrêta pour examiner l'habitation dont la physionomie revêche l'avait frappée. Au même moment, un chien au poil fauve s'élança dans le jardinet qui précédait la maison et salua Raymonde par de longs aboiements rageurs.

— Eh bien ! *Vagabonde*, à qui en as-tu ? s'écria de l'intérieur du logis une voix grondeuse, ne pourrais-tu jamais tenir ta langue ? — Et M. Noël, vêtu de sa redingote verdâtre, parut sur la terrasse. Dès qu'il eut jeté les yeux sur la route et aperçu l'amazone chevauchant sur son cheval au poil bourru, il poussa à son tour un grognement : — Ah ! ah ! tu l'as reconnue, toi !.. Rancune de femme est plus vivace que chardon et ortie. Allons, rentre ! Quand tu gronderas ?.. le passé est le passé, et mieux vaut n'y plus songer...

Vagabonde; le poil encore tout hérissé, lança un dernier aboiement sec dans la direction de la route, et suivit en maugréant son maître dans la pièce du rez-de-chaussée qui servait à la fois de salle d'étude et de cuisine. Cette salle, avec un retrait contigu transformé en bibliothèque et une chambre à coucher pratiquée dans la tourelle, composait toute la partie habitable du Chânois; le reste était abandonné aux rats et aux chauves-souris. Les petits carreaux verdâtres de la fenêtre encombrée de livres éclairaient mal le pavé disjoint, la haute cheminée noircie, la huche ventrue et l'horloge dans sa longue caisse de bois. Aux solives enfumées pendaient des bottes d'oignons, de jaunes épis de maïs et de longues franges de haricots desséchés dans leurs gousses entr'ouvertes. Un mince filet de soleil, pénétrant par la porte entrebâillée, jetait dans ce clair-obscur un long trait d'or jusqu'au bord de la table où M. Noël était en train d'éplucher des légumes. Le bonhomme n'avait pas de domestique. Il faisait lui-même son ménage et son lit, et ne souffrait pas qu'une femme mît les pieds dans sa chambre. — Ces créatures là, disait-il brutalement, n'apportent dans un logis que des puces et de mauvaises raisons. — Une vieille fermière du voisinage avait seule l'autorisation de venir tous les huit jours déposer sur la huche le pain et les provisions de la semaine. M. Noël se chargeait du reste, et, pour le quart d'heure, il était occupé à préparer son pot-au-feu. Pendue à la crémaillère, la marmite commençait à chanter sur les tisons, et un corbeau apprivoisé surveillait l'ébullition de l'eau en sautillant devant les chenets avec de comiques dodelinemens de tête.

Ce corbeau était l'une des constantes préoccupations de *Vagabonde*. La chienne et lui vivaient sur le pied d'une paix armée, se tolérant mutuellement, mais ne cessant de comploter chacun en son par-dedans de petites niches machiavéliques à l'adresse du confrère. Pour le moment, le corbeau lorgnait un morceau de pain sec tombé aux pieds de M. Noël, et il s'en était approché en tapinois; déjà il le secouait dans son bec avec des mines voluptueuses quand la chienne, qui feignait de dormir, se précipita d'un bond sur le croûton, le couvrit de ses deux pattes de devant et s'accroupit en répondant par des grognements sourds aux coups de bec désespérés de maître corbeau. — Est-ce fini? cria M. Noël impatienté, engeance hargneuse et jalouse, tu as tous les défauts de tes pareilles... Leur malicieuse carcasse héberge tour à tour les sept péchés capitaux... Tu détestes le pain sec, tu ne le mangeras pas; mais tu t'en moques, pourvu que tu fasses le mal d'autrui, mauvaise bête ! — Il lui arracha le croûton des pattes et le porta lui-même au corbeau, qui s'était réfugié sur la huche. Au même moment, la porte fut poussée par une main robuste, et le garde-général Verdier parut sur le seuil ensoleillé. Le vieux forestier s'avança rayonnant, comme s'il eût emporté avec lui un lambeau du rutilant soleil qui flambait au dehors.

— Bonjour, monsieur Noël, s'écria-t-il en agitant une lettre au-dessus de sa tête, bonne nouvelle!.. Notre Antoine arrive.

Le bonhomme répondit par une exclamation joyeuse. — Les bonnes nouvelles sont des oiseaux rares, dit-il silencieusement, surtout pour moi !.. Mais celle-ci me regaillardit... Je vais donc le retrouver grand garçon et déjà un maître homme ! Savez-vous que voilà sept ans que je ne l'ai vu ?

— Eh ! oui, sept ans, c'est un long bail quand on n'a qu'un enfant. A la maison, on languissait aussi après lui, et, quand j'ai annoncé la chose à la ménagère, elle a failli se pâmer... Depuis hier soir, elle est comme une poule qui a perdu ses poussins, allant et venant de la cave au grenier, et mettant la maison à l'envers pour installer son Antoine.

— La lettre ! la lettre ! s'écria M. Noël avec impatience, voyons son style, à ce savant !

— Voici ! reprit Verdier, ayant au préalable ajusté des lunettes sur son grand nez maigre. — « Mon bon père, je puis enfin disposer de trois mois et je veux vous les donner tout entiers. Avant huit jours, je serai au pays. Je me fais une fête de vous embrasser à mon aise et de revoir ma maison, mes bois, toutes ces bonnes choses qui me manquent depuis si longtemps.

» A la seule idée du voyage, je danse dans ma chambre comme un enfant. J'ai besoin de me tâter le menton et de sentir ma barbe pour me rappeler que je suis maintenant un garçon sérieux... Sept ans sans vous voir, sans respirer l'air de la forêt, savez-vous que c'est dur ?.. Et pourtant, je ne regrette pas ce temps-là, puisqu'il m'a permis de travailler à devenir un homme et à vous donner un peu de satisfaction, à vous tous qui vous êtes donné tant de peine pour moi. Quand je parle de vous, j'y comprends aussi mon cher maître, M. Noël. N'est-il pas de la famille ? Allez lui annoncer mon arrivée, et sondez-le adroitement ainsi que ma mère, pour savoir ce que je pourrais leur rapporter de Paris, qui leur fit plaisir... » Bigre ! murmura M. Verdier en s'interrompant, j'aurais dû sauter cette ligne-là. Adieu la surprise !

(*A suivre.*) ANDRÉ THEURIET.